

Règlement particulier

12^e Tournoi National de Nozay – 26/27 Mai 2018

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBad)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « 12^e *Tournoi National de Nozay* ». Il se déroule les **26 et 27 Mai 2018** à la **Halle de Sports de Nozay**, 309 Route de Villejust, 91620 NOZAY sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Frederic Emery**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le **Tournoi de Nozay** est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont *N2/N3+(800 pts minimum de moy)*, *N3-/R4 (799,99 pts de moy maximum)* et *R5/R6* dans les tableaux de *simple, double homme, double dame et double mixte*.
- 2.3 Les tableaux se joueront du samedi au dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante ou de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée **au J-30, 26/04/2018**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux. Une confirmation d'inscription et une liste d'attente seront communiquées le lendemain.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée **au J-15, le 11/05/2018**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la détermination des têtes de série. Les convocations seront envoyées le lendemain.
- 3.3 La fiche d'inscription et le règlement par chèque à l'ordre de Nozay Badminton Association (NBA) sont à envoyer **sous format papier uniquement** à l'adresse ci-dessous. **Aucune inscription par mail ne sera prise en compte**. Pour une paire, la date d'inscription est la date d'inscription du dernier joueur inscrit.

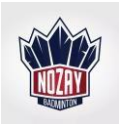
Nicolas BRIER - Tournoi de Nozay
14, rue du Pileu - 91300 MASSY
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi).
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **13€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux**.
- 3.6 Ces droits d'engagement seront considérés définitivement acquis par le comité d'organisation, la veille de la composition des tableaux, à l'exception des forfaits dûment justifiés conformément à l'article 4 suivant. En cas d'annulation de la compétition avant le tirage au sort, les droits engagés seront entièrement remboursés.
- 3.7 Les simples se jouent uniquement dans la série correspondant au classement à J-30.
- 3.8 En double, l'un des deux joueurs doit obligatoirement avoir le classement de la série demandée. Le second doit au maximum être classé une série en dessous à J-30. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de *8h00 à 22h00* et/ou le dimanche de *08h00 à 18h00*.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Tournoi de Nozay** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - 🔊 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - 🔊 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.4 Après le tirage au sort, les remboursements se feront uniquement aux forfaits justifiés. En cas de forfait, le justificatif doit être envoyé à la commission d'arbitrage, avec la feuille de renseignement en lettre suivie.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel après le tirage au sort à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition. En cas de retard, il doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1er match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est *Babolat 2*.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et le C.O.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 Les joueuses et les joueurs qui s'inscrivent au Tournoi National de Nozay acceptent d'être photographiés tout au long du tournoi. L'utilisation est libre de droit pour le club de Nozay.
- 5.13 La participation au tournoi **Tournoi de Nozay** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits



dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).